



**Enquête Éducation Artistique
et Culturelle 2015-2016**
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Résultats



Présentation de l'enquête

Consultation et téléchargement
de la table des réponses de l'enquête
> <http://tab.recensement-aec-paca.fr/export.php>

Réalisée régulièrement depuis plus de 10 ans par la Drac Paca, l'enquête auprès des opérateurs culturels a été confiée à l'Arcade afin de réunir, au sein d'un comité, les collectivités ayant leurs propres outils d'évaluation, tels que le Conseil régional et le Conseil départemental 13.

Ce comité réuni en novembre 2015 s'était donné comme objectif de partager un même outil d'enquête et de valorisation des actions menées en région.

L'enquête est un programme de recensement des actions ayant pour objectif de développer une sensibilisation ou une pratique artistique et culturelle des publics.

Elle s'adresse aux opérateurs susceptibles de proposer ce type d'action dans le cadre de leur activité, que ce soit dans le secteur de l'éducation mais également de la santé, du social ou de la justice.

Pour chaque opérateur culturel, ayant répondu au questionnaire en ligne sur une plateforme dédiée, ont été recensées une par une les actions qui ont mis en relation une œuvre de l'esprit avec un groupe de personnes par l'intermédiaire d'un artiste ou d'un médiateur.

Leur exploitation permet d'évaluer le volume, la nature et la topographie de cette activité sur le territoire régional. Leur communication permet de valoriser les actions réalisées, favoriser les échanges et susciter de nouvelles initiatives. Pour certains opérateurs culturels, les actions d'EAC peuvent représenter une part conséquente de leurs activités et donc de leurs budgets. Leur degré d'implication peut avoir un impact important sur leur schéma de fonctionnement.

Dans ce document sont présentés les résultats de l'édition 2015-2016 de l'enquête.



Des monographies territoriales sont en cours de réalisation au regard des conventions de développement territorial de l'EAC signées, en renouvellement ou en préfiguration.

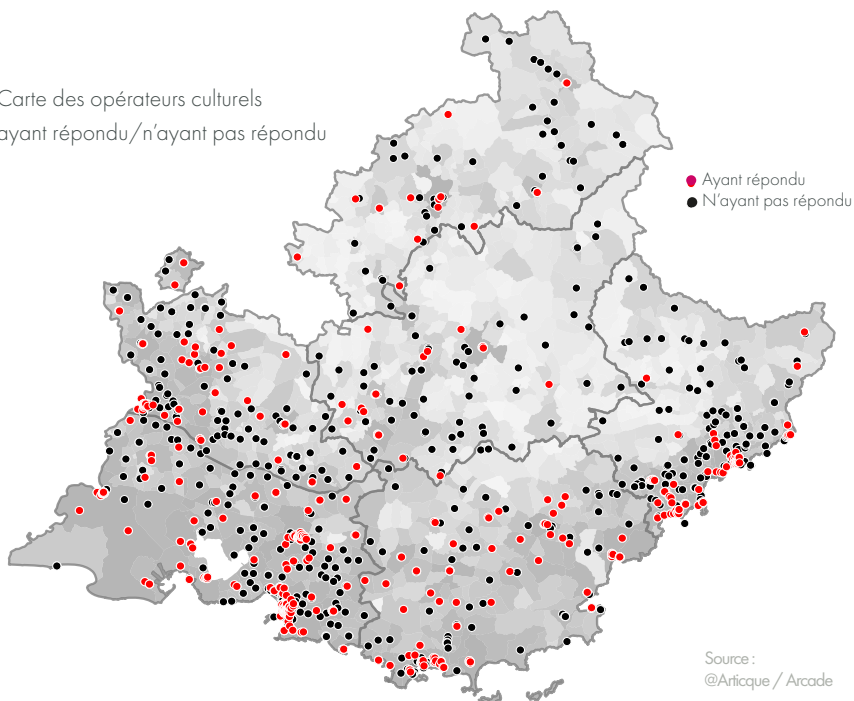


Présentation de l'enquête

L'enquête a permis de recenser près de **7 000 actions** renseignées par **422 opérateurs** culturels sur les 1 200 sollicités en région (36%). Ces opérateurs avaient été repérés au préalable par les services de la Drac, de la Région et de l'Arcade.

Le nombre d'opérateurs réel est plus important car certains sont composés de plusieurs entités, comme par exemple un réseau de bibliothèques ou le service des musées d'une Commune.

Carte des opérateurs culturels ayant répondu/n'ayant pas répondu



L'implantation des opérateurs couvre l'ensemble du territoire régional, avec une concentration sur les aires urbaines, et leurs actions couvrent l'ensemble de la filière culture.

Typologie d'opérateurs culturels	Enquêtés	Ayant répondu
Bibliothèques/médiathèques/ressources	484	84
Compagnies/groupes/ensembles/artistes/opéras/orchestres	221	80
Musées/archives/sites patrimoniaux/archéologie/architecture/VPAH	173	72
Théâtres/salles de spectacle/Programmateurs	74	52
Structures de formation	41	23
Centre d'art/fondations/Lieux d'exposition	41	38
Manifestations/Festivals	39	23
Associations diverses	41	19
Diffusion/Production audiovisuel-Cinéma	36	12
Collectivités/Parcs/Pays/Offices du tourisme	18	6
Livrairies/Éditeurs/résidences d'auteurs	14	4
Lieux ressources numérique	6	5



Politique partenariale et forte implication des collectivités

Au niveau national, les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Culture et de la Communication, et de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche ont défini des objectifs communs en matière de développement de l'EAC.

Les crédits du ministère de la Culture en faveur de l'EAC ont doublé depuis 2012 ; ils sont passés de 31 millions d'euros en 2012 à 64 millions en 2017.

Au niveau régional, cette logique partenariale, s'étend à tous les échelons institutionnels et acteurs du territoire. Elle s'illustre au travers de la signature de conventions avec les différents acteurs de l'EAC, notamment des collectivités, des institutions culturelles, des partenaires privés, des associations diverses... L'EAC relève ainsi de compétences croisées et d'un grand nombre de partenaires associés.

En région Paca, la démarche de contractualisation a été engagée très tôt ; La DRAC PACA signant dès 2006 des conventions culturelles académiques cadres avec les deux Académies d'Aix-Marseille et de Nice, devenues ensuite tripartites en intégrant la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf).

En juillet 2016, une convention régionale cadre a été signée entre la région académique (académie d'Aix-Marseille et académie de Nice), et la DRAC Paca pour la mise en oeuvre d'une politique régionale d'EAC.

Des conventions pour le développement de l'EAC avec les collectivités ont ensuite permis de tisser des partenariats pé-

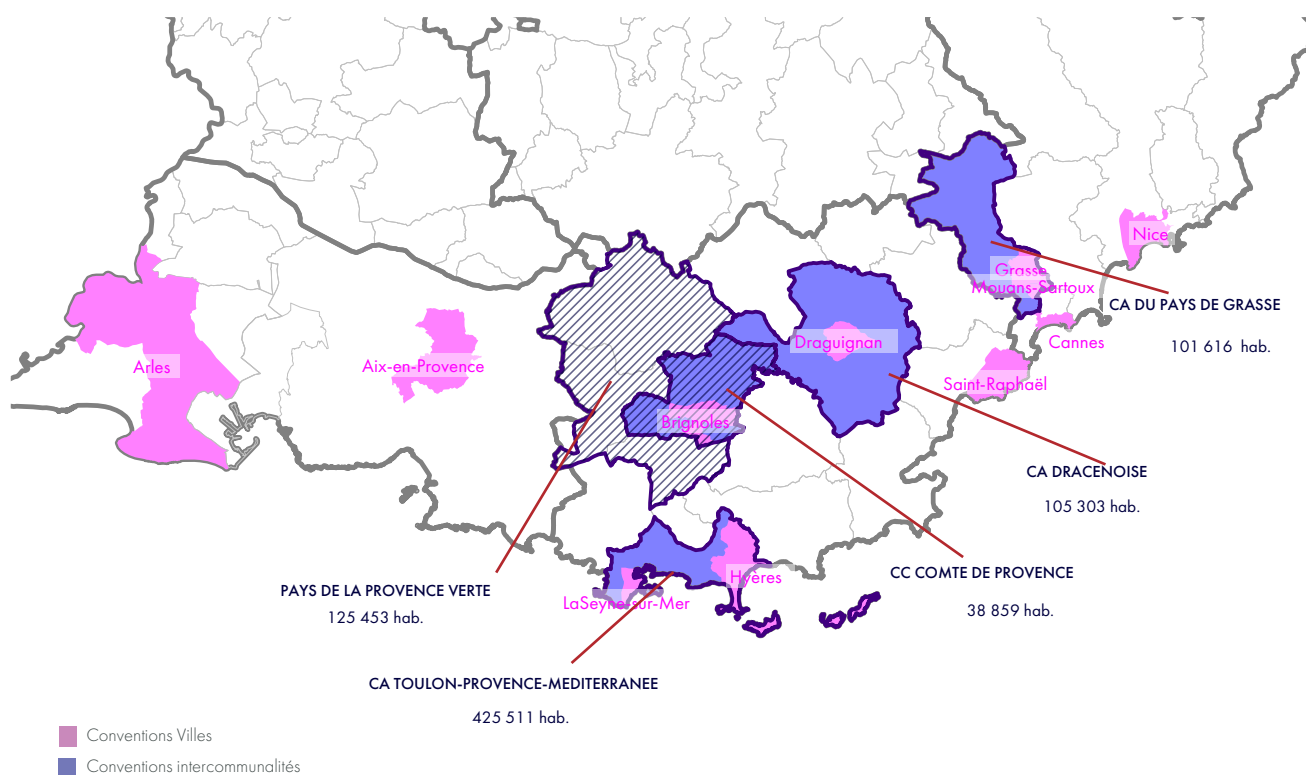
rennes avec le Conseil régional, des départements et des collectivités locales, villes et intercommunalités. Ces conventions permettent la prise en compte des spécificités de chaque territoire, notamment au regard des collectivités locales qui développent leur politique et modalités d'intervention dans le cadre de leur propre projet culturel (et parfois encore selon leur niveau de compétence en matière éducative, valant notamment pour le Conseil régional et certains Conseils départementaux).

Les collectivités de la région Paca ont ainsi développé des soutiens à destination des établissements scolaires et des opérateurs culturels. A titre d'exemple, le Conseil régional soutient directement auprès des lycées et CFA les projets EAC dans le cadre de son dispositif CVLA (Conventions de vie lycéenne et apprentie) ou encore un programme intitulé Lycéens en Avignon pendant le festival. Les Conseils départementaux mobilisent leurs équipements (musées, archives et parfois BDP) pour développer des projets auprès des jeunes des collèges et de tous les niveaux scolaires. Les Communes et Intercommunalités s'appuient notamment sur leurs bibliothèques, musées, archives, conservatoires ainsi que le réseau du label MCC des Villes et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH) pour développer des projets en direction de tous les jeunes de leur territoire (écoles, collèges, lycées et jeunes hors temps scolaire). La mission de transmission et d'EAC fait partie intégrante des contrats et des objectifs des opérateurs culturels, tel que précisé dans la récente loi Liberté de Création Architecture et Patrimoine (LCAP). Ces opérateurs mobilisent ainsi une partie de leurs budgets et développent des projets EAC en direction d'un large public.

Politique partenariale et forte implication des collectivités

► Conventions tripartites EAC entre les services de l'Etat (Drac et Académies) et les Intercommunalités/Villes

L'objectif de ces conventions est de créer une synergie entre la mobilisation de l'Etat et les collectivités territoriales.



À ce jour, sont recensées en région : 11 conventions entre les services de l'État et des Communes, 5 conventions avec des Intercommunalités, 3 conventions avec des Conseils départementaux (04, 06 et 83) et 1 convention avec le Conseil régional et la Draaf.

► Les sources de financements

Sur l'ensemble des actions recensées en région par l'enquête, **69%** d'entre elles sont soutenues par des financements croisés, **31%** par un financement unique.

À noter également la part relative des actions impliquant le soutien d'un partenaire privé (**20%** des actions recensées) notamment au travers du mécénat.



Chiffres clés

Les actions proposées par les institutions et les opérateurs culturels présentent une disparité territoriale et une densité variable. De la participation ponctuelle d'un public à une manifestation culturelle au véritable projet d'éducation artistique, ces actions allient fréquentation des œuvres, rencontre avec les artistes, pratique artistique et acquisition de connaissances.

Type d'actions	Nombre d'actions
Action de sensibilisation (rencontres accompagnées)	3 703
Atelier de pratique artistique et/ou culturelle	1 473
Projet participatif de création collective	348
Projet composé (regroupe 2 ou 3 piliers de l'EAC)	1 212
Action de formation	61
Total	6 797

Type	Pourcentage
formation	18%
création	5%
pratique	22%
sensibilisation	54%

Les "trois piliers" de l'EAC : acquisition de connaissances (repères culturels, esprit critique), rencontres avec des artistes et des œuvres, pratiques individuelles et collectives, dans différents domaines artistiques.

Cadre temporel des actions

Cadre temporel	Nombre d'actions	Pourcentage
Temps scolaire	4 905	72%
Périscolaire	647	10%
Hors temps scolaire	1 245	18%
Total	6 797	

Si historiquement l'EAC s'inscrit sur tous les temps à l'école, elle se veut désormais une politique rayonnant tout au long de la vie, dépassant le temps scolaire et développant des collaborations dans les autres lieux de vie, notamment entre les milieux sociaux, éducatifs et culturels. Cette volonté est réaffirmée dans les circulaires interministérielles de mai 2013 et mai 2017.

Concernant les écoles maternelles et élémentaires, la réforme des rythmes scolaires, engagée en 2013, n'a pas entièrement répondu aux attentes d'articulation entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire dans le cadre d'un parcours EAC. Ce temps d'activité périscolaire ainsi aménagé est budgétairement à la charge des Communes, qui doivent initier un projet éducatif de territoire avec l'ensemble des acteurs locaux. Afin d'accompagner financièrement les collectivités, l'Etat a mis en place un fonds, correspondant à une dotation de 50 euros par élève et pouvant être complétée par une aide de la Caisse d'allocations familiales.

Chiffres clés

5 200 actions concernent uniquement le public relevant du secteur de l'éducation et près de 1 600 actions d'autres secteurs tels que action sociale, justice, santé et autres.

Secteur	Nombre d'actions	Public touché
Éducation	5 217	342 384**
Action sociale	460	15 741
Santé	153	4 604
Justice	40	40
Autre*	771	80 528
NR	156	
Total	6 797	

* Autre : tout public, publics divers, membres/adhérents d'associations, élèves de conservatoires, habitants de quartiers/résidences...
** Elèves et étudiants (dont 2 559 hors Paca)

Les 61 actions de formation des acteurs ou accompagnateurs de l'EAC recensées par l'enquête ont concerné environ 2 497 personnes, pour la plupart des enseignants.

L'effectif n'a pas été renseigné pour quelques actions de formation qui peuvent représenter un nombre important d'enseignants.

1/4 des actions recensées sont menées en dehors du secteur éducatif. Ces 1 580 actions développées par des opérateurs culturels touchent des publics soit très ciblés et bien identifiés, ou bien sans appart, sans appartenance à une catégorie particulière et donc difficilement quantifiables. Ce qui explique le nombre important d'actions non renseignées et d'estimation de fréquentation dans l'enquête (10%). Exemple avec l'opération des galeries éphémères de Martigues, organisée par les services de la commune, et qui met à disposition 6 locaux commerciaux inoccupés du centre-ville durant la période estivale pour les artistes et associations culturelles du tissu marseillais. Ces espaces permettent ainsi la présentation de productions artistiques, la présence d'artistes, des animations ponctuelles et des échanges avec les visiteurs, touristes et habitants. La fréquentation est estimée jusqu'à 500 visiteurs par semaine et par local. Dans ce cas précis, les catégories de publics non précisées ne peuvent être comptabilisées dans les analyses proposées.

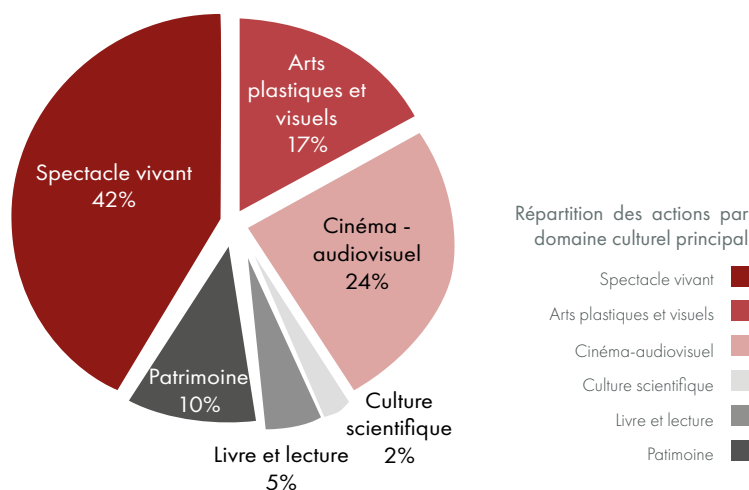
A l'inverse, le public ciblé et catégorisé des actions réalisées en centres pénitenciers, en milieu hospitalier, en maisons de retraite, en centres sociaux, etc. rentre bien dans les analyses quantitatives.

Exemple des ateliers de l'association Entr'acte - 3 Bis F au Centre Hospitalier psychiatrique Montperrin, des ateliers du Théâtre de La Criée pour les jeunes de l'École de la deuxième chance à Marseille, ou bien encore des ateliers passeurs d'images de L'Alhambra Cinéarseille avec des centres sociaux...

Chaque action recensée a été qualifiée d'un domaine artistique ou culturel principal.

De nombreuses actions croisent différents différents champs artistiques, avec une forte intégration du numérique.

Le poids du spectacle vivant s'explique par le fait que les opérateurs de ce secteur ont été les plus nombreux à répondre à l'enquête.





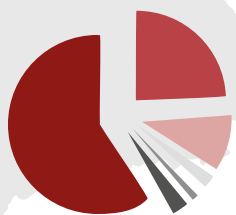
Les bénéficiaires jeunes dans les départements

Entre **20% et 40%** des jeunes ont été touchés par une action EAC selon le département observé*

- Spectacle vivant
- Arts plastiques et visuels
- Livre et lecture
- Patrimoine
- Culture scientifique
- Cinéma-audiovisuel

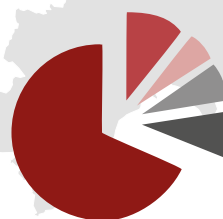
Alpes-de-Haute-Pce 04

116 actions
7 611 jeunes touchés sur 28 674 : **27%**
38 établissements de formation



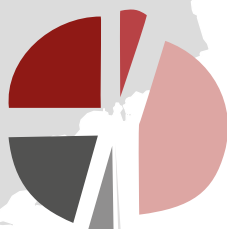
Hautes-Alpes 05

169 actions
10 550 jeunes touchés sur 24 595 : **43%**
61 établissements de formation



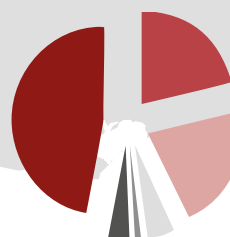
Alpes-Maritimes 06

1 276 actions
70 288 jeunes touchés sur 231 451 : **30%**
371 établissements de formation



Bouches-du-Rhône 13

1 782 actions
99 523 jeunes touchés sur 469 621 : **21%**
664 établissements de formation



Var 83

909 actions
60 223 jeunes touchés sur 190 401 : **32%**
294 établissements de formation



Vaucluse 84

368 actions
24 284 jeunes touchés sur 118 131 : **21%**
144 établissements de formation



* Les dénombrements présentés sont sous-évalués car ils ne sont le reflet que des opérateurs ayant répondu à l'enquête. Les effectifs de jeunes touchés par une action EAC, déclarés par les opérateurs culturels, peuvent contenir des doublons lorsque ces derniers interviennent auprès de mêmes classes. Toutefois les chefs d'établissements sont soucieux de répartir au mieux les actions entre toutes les classes et il est estimé à moins de 5% de doublons. Dans la base des réponses, 284 actions n'ont pas été renseignées sur la localisation des établissements bénéficiaires et 137 actions sur les effectifs bénéficiaires. Les établissements de formation comprennent les établissements scolaires, les universités, les écoles supérieures, les centres de formation...



La population scolaire et de l'enseignement supérieur

Données de cadrage

La grandeur des chiffres qui vont être exposés s'explique par l'importance de la population jeune de la région : 28% de la population a moins de 24 ans, soit 1 406 774 jeunes recensés au 1er janvier 2016 (Insee, estimations de population).

ÉTABLISSEMENTS DE PREMIER ET SECOND DEGRÉ

Pour la rentrée 2015-2016,

895 568 élèves du premier et second degré scolarisés dans les écoles publiques et privées sont recensés en région :

▶ **533 487** - académie d'Aix-Marseille (départements 13, 84, 04 et 05),

▶ **362 081** - académie de Nice (départements 83 et 06).

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le supérieur compte **167 305**

étudiants inscrits (Universités, STS, CPGE, écoles sous tutelles des ministères culture, agriculture, santé, affaires sociales), soit 7% des étudiants en France métropolitaine :

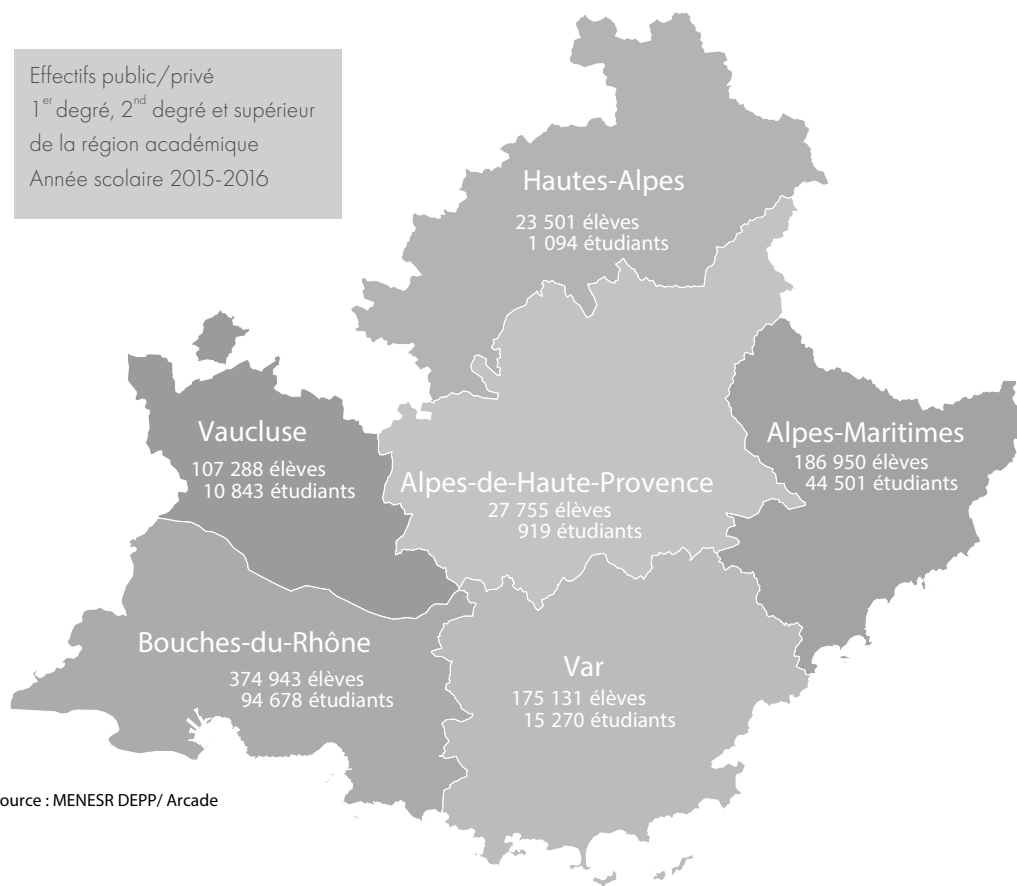
▶ **107 534** - académie d'Aix-Marseille,

▶ **59 771** - académie de Nice.

ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART ET DE CULTURE

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche comptabilise **4 039** étudiants inscrits dans les **11** écoles supérieures d'art et de culture relevant du ministère de la Culture et de la Communication pour la rentrée 2015. Ces établissements ont gagné + 8% d'étudiants sur les dix dernières années.

Effectifs public/privé
1^{er} degré, 2nd degré et supérieur
de la région académique
Année scolaire 2015-2016



Source : MENESR DEPP/ Arcade

Depuis le 1er janvier 2016, l'organisation des services académiques et des missions des recteurs a évolué pour répondre au cadre régional créé par la loi du 16 janvier 2015. Les 26 académies métropolitaines sont maintenues dans leurs limites géographiques, cependant à chacune des 13 nouvelles régions métropolitaines correspond une région académique. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur le recteur de l'académie d'Aix-Marseille est désigné recteur de région académique pour garantir l'unité et la cohérence de la parole de l'État dans les champs de compétence intéressant la région.

 **Enquête Éducation Artistique et Culturelle 2015-2016**
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dans le secteur de l'éducation



Répartition des actions en temps scolaire

1 366 établissements
3 933 actions
202 327 élèves

■ Maternelles ■ Élémentaires ■ Collèges
■ Lycées ■ Autres établissements*

Hautes-Alpes 05

123 actions
6 404 élèves
54 établissements
(dont 2 en quartier prioritaire)



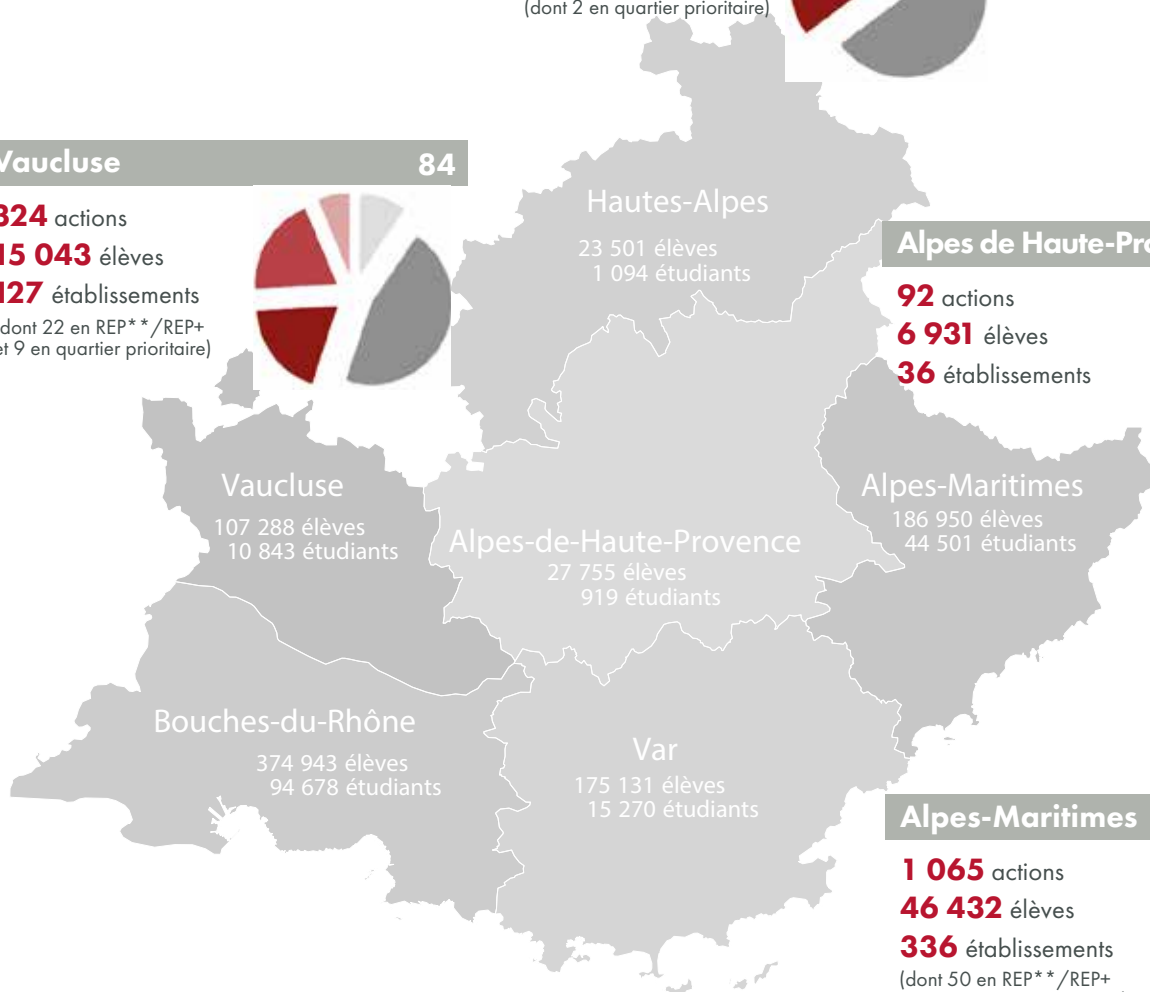
Vaucluse 84

324 actions
15 043 élèves
127 établissements
(dont 22 en REP**/REP+
et 9 en quartier prioritaire)



Alpes de Haute-Provence 04

92 actions
6 931 élèves
36 établissements



Alpes-Maritimes 06

1 065 actions
46 432 élèves
336 établissements
(dont 50 en REP**/REP+
et 19 en quartier prioritaire)



Bouches-du-Rhône 13

1 491 actions
82 981 élèves
537 établissements
(dont 153 en REP**/REP+
et 74 en quartier prioritaire)



Var 83

838 actions
44 536 élèves
274 établissements
(dont 23 en REP**/REP+
et 16 en quartier prioritaire)



* Autres établissements : EREA, SEGPA, Lycée agricole, CFA, Lycée militaire, MFR, SEP



Territoires prioritaires

► Etablissements et élèves du primaire et du secondaire

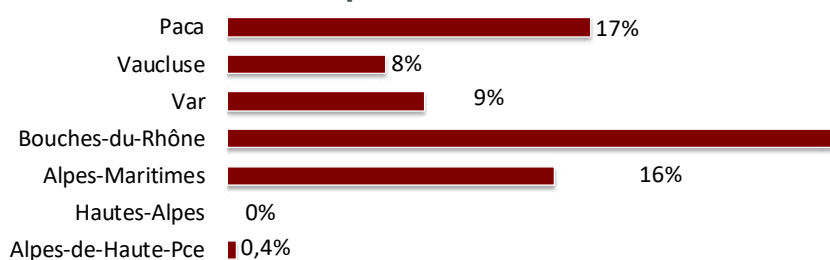
Parmi les **1 572** établissements scolaires bénéficiaires d'une action EAC, **285** d'entre eux relèvent de territoires prioritaires (soit un ratio de 18%), que ce soit en réseau d'éducation prioritaire REP ou en quartier politique de la ville QPV.

Le corolaire en nombre d'élèves présente un ratio quasi identique de 17%.

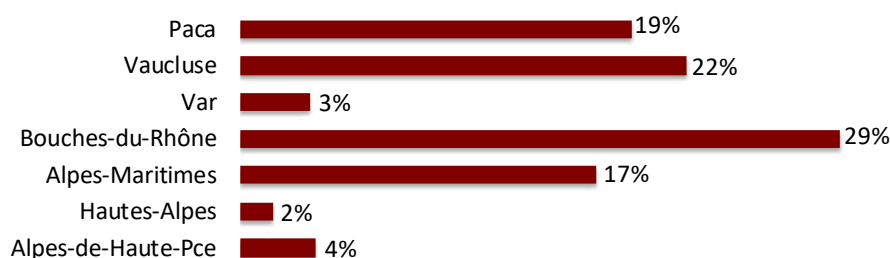
Parmi les **272 479** élèves bénéficiaires d'une action EAC, **12 805** d'entre eux relèvent de ces territoires prioritaires.

La lecture par territoire départemental révèle un équilibre pour les deux départements les plus urbanisés que sont les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes, mais également des déséquilibres dans les départements alpins 04 et 05 et du Vaucluse. Dans ces territoires le ratio des élèves bénéficiaires en territoires prioritaires est nettement inférieur. A l'inverse, dans le département du Var, les élèves bénéficiaires en territoires prioritaires ont un ratio supérieur.

► Ratio des élèves touchés par une action EAC relevant de territoires prioritaires QPV ou REP



► Ratio des élèves scolarisés en QPV et/ou REP



Note de lecture

19% des élèves scolarisés sont dans des établissements relevant de territoires prioritaires (169 487 élèves).

17% des élèves touchés par une action EAC relèvent de ces territoires prioritaires (soit 47 071 élèves).

En conformité avec les orientations du Ministère de la culture et de la communication, la DRAC PACA a orienté au moins 30% de ses crédits EAC vers des actions en territoires prioritaires.

Nouvelles géographies prioritaires

Les ministères de l'Éducation nationale et de la Ville ont travaillé en collaboration pour la définition de leurs cartographies respectives. Si l'articulation entre ces politiques est recherchée, leurs cartes ne sont pas forcément équivalentes, les indicateurs utilisés n'étant pas les mêmes.

REP

La réforme de l'éducation prioritaire, mise en place à la rentrée 2015, s'appuie sur deux nouveaux réseaux : les réseaux d'éducation prioritaire (REP) et les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+). Un réseau regroupe un collège et les écoles de son secteur.

Lien : <https://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/accueil.html>

> La région Paca compte 532 établissements scolaires en réseau.

QPV

La réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville, mise en place par la loi du 21 février 2014, se fonde sur l'identification de Quartiers Prioritaires Politiques de la Ville (QPV), territoires urbains abritant une part importante de population à bas revenus.

Lien : <http://sig.ville.gouv.fr>

> La région Paca compte 128 QPV, avec une forte concentration sur Aix-Marseille, Avignon, Nice et Toulon. 31 contrats de ville ont été signés.

Les établissements d'enseignement agricole

Tous les établissements d'enseignement agricole bénéficient de projets d'éducation artistique et culturelle, inscrits dans le cadre des cours d'éducation socioculturelle. Cet enseignement, inscrit dans les référentiels de formation, est présent et évalué dans l'ensemble des formations allant de la 4^{ème} jusqu'au BTS.

Les enseignants de cette matière sont chargés d'élaborer, en concertation avec l'équipe pédagogique, un projet d'animation et de développement culturel dans le cadre du projet d'établissement. Ce PADC est obligatoire dans les projets de tous les établissements d'enseignement agricole.

17 établissements bénéficiaires :

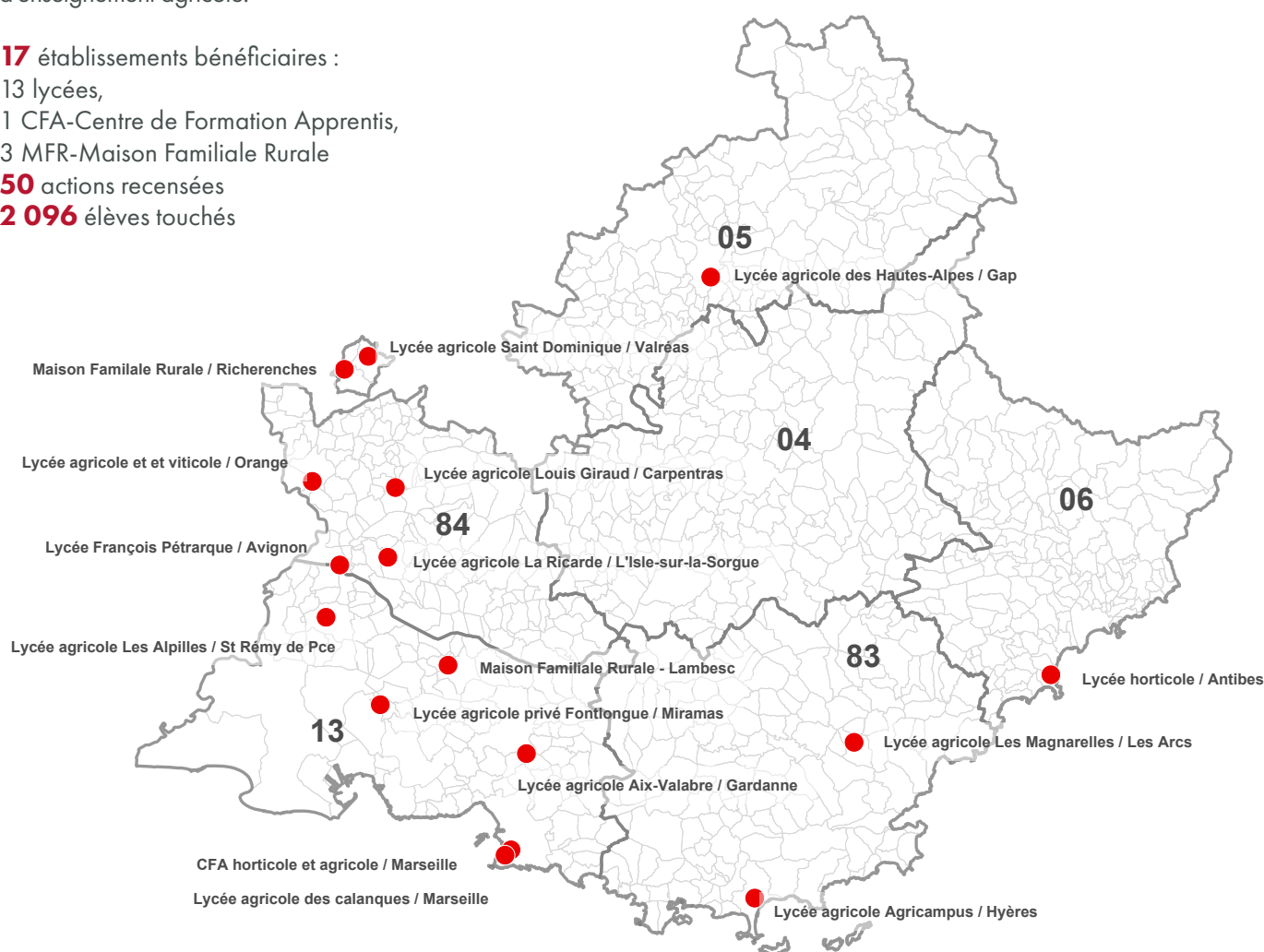
13 lycées,

1 CFA-Centre de Formation Apprentis,

3 MFR-Maison Familiale Rurale

50 actions recensées

2 096 élèves touchés





Enquête Éducation Artistique et Culturelle 2015-2016 Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mise en œuvre : exemples sur le territoire régional

L'Éducation artistique et culturelle est une politique publique co-construite entre les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, et partagée avec les collectivités

Cette dimension transversale, partenariale et territoriale se traduit par des formes très variées de mise en œuvre de projets et d'actions EAC dans les territoires.

De manière synthétique, en région Paca, un projet ou une action EAC peut ainsi s'inscrire dans un ou plusieurs de ces cadres ou contextes suivants :

- appels à projets nationaux ou locaux
- dispositifs relevant de l'État, d'une collectivité ou du mécénat
- projets fédérateurs
- volet EAC dans les missions des opérateurs culturels subventionnés.

Exemples de dispositifs recensés dans l'enquête

Opérateurs/dispositifs	Nombre de jeunes bénéficiaires		
	Temps scolaire	Hors temps scolaire	Total
Agence régionale du livre / Prix littéraire des lycéens et apprentis	997		997
Centres De Jeunes et de Séjours du Festival d'Avignon / Lycéens et Apprentis au Festival d'Avignon	120 (700 hors pac)		120
Cinéma du Sud / Collège au cinéma / Lycéens et apprentis au cinéma (voir page suivante)	34 530		34 530
FRAC Paca / L'art en FRAC / Frac à la carte / Outils nomades...	13 900	87	13 987
Les Rencontres de la photographie d'Arles / Une rentrée en images	6 329		6 329
Orchestre de Cannes / Rencontres, concerts pédagogiques, orchestre dans les lycées...	5 088	95	5 183
Planétarium Peiresc / Culture Science	15 601		5 601
Régie culturelle régionale / Trop puissant / Viens voir ! Artistes au lycée	3 177	80	3 257
CORAC / Chantiers de jeunes bénévoles		935	935

► **Prix littéraire des lycéens et apprentis** vise à favoriser la lecture et la découverte de la création littéraire et graphique contemporaine. www.prix.livre-paca.org

► **Lycéens et apprentis au Festival d'Avignon** permet aux lycéens de découvrir la programmation du festival d'Avignon à travers un parcours éducatif pédagogique et artistique de formation du spectateur par le biais d'ateliers et de rencontres. Le dispositif s'appuie sur une convention liant l'association Festival d'Avignon, les Centres de jeunes et de séjour du Festival d'Avignon (CEMEA) et le ministère de l'éducation nationale. Les CEMEA ont accueilli au Festival 2015 près de 800 lycéens en provenance d'une douzaine de régions. www.cdjsf-avignon.fr

► Les actions proposées par le FRAC sont diversifiées. Exemple de l'action **L'art en FRAC** qui a pour objectif de faire découvrir l'art contemporain au travers d'une dizaine d'œuvres de la collection présentées dans des lieux d'exposition spécialement aménagés par chaque lycée. www.fracpaca.org/en-milieu-scolaire-expositions-et-projets_-l-art-en-frac-au-lycee

► **Rentrée en images** permet aux jeunes de découvrir la programmation des Rencontres Internationales de la Photographie d'Arles à travers un itinéraire construit sur une journée et animé par des médiateurs culturels. www.rencontres-arles.com/fr/education-a-l-image

► Les actions de l'**orchestre régional de Cannes** permettent aux élèves, du primaire au secondaire, de s'ouvrir à la musique classique grâce à des extraits d'œuvres célèbres, à des séances interactives et ludiques et une sensibilisation faite en amont des concerts. www.orchestre-cannes.com/scolaire

► **Culture Science** vise à concourir au développement et à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle. Les 140 organismes du réseau font intervenir, pendant des cycles de conférences, des spécialistes des thématiques abordées (universitaires, chercheurs ...) reconnus par la communauté scientifique. www.culture-science-paca.org

► **Trop Puissant** vise à sensibiliser les lycéens et les apprentis aux risques physiques, psychiques et somatiques liés à l'exposition aux décibels et à les amener à adapter leur comportement de consommation musicale et à mieux gérer leur environnement sonore. Le dispositif «Viens voir !» permet de sensibiliser les lycéens au spectacle vivant avec des tournées dans les lycées d'artistes et de compagnies du territoire. www.laregie-paca.com/action-culturelle/publics-prioritaires/trop-puissant

► **Les chantiers de jeunes bénévoles** ont pour objectif de favoriser la rencontre et les échanges entre jeunes de 13 à 30 ans d'origines géographiques et sociales différentes, à travers la réalisation d'un travail d'utilité collective, touchant à la sauvegarde du patrimoine, à la protection de l'environnement, ou à l'amélioration de l'habitat. www.corac.fr



Exemple d'un dispositif national

Cinémas du Sud, réseau des salles de cinéma Art et Essai en région, développe des actions d'éducation à l'image en direction des scolaires. Il coordonne deux dispositifs :

► **Lycéens et apprentis au cinéma en Paca**, s'adresse aux élèves des lycées d'enseignement général et professionnel, des lycées agricoles et des centres de formation des apprentis. Il est mené en partenariat entre le ministère de la Culture et la Région Paca.

Chaque année, un comité de pilotage régional choisit cinq films à partir de la liste nationale validée par le CNC et un film en proposition régionale. Les films présentés, en version originale sous-titrée en français, bénéficient de tirages de copies neuves. Ils sont majoritairement classés art et essai et une partie importante d'entre eux sont français et européens. Le dispositif se donne pour objectifs de faire naître une sensibilité artistique par la confrontation à des films exigeants et à des auteurs qui questionnent la création cinématographique.

www.lyceensaucinemapaca.fr

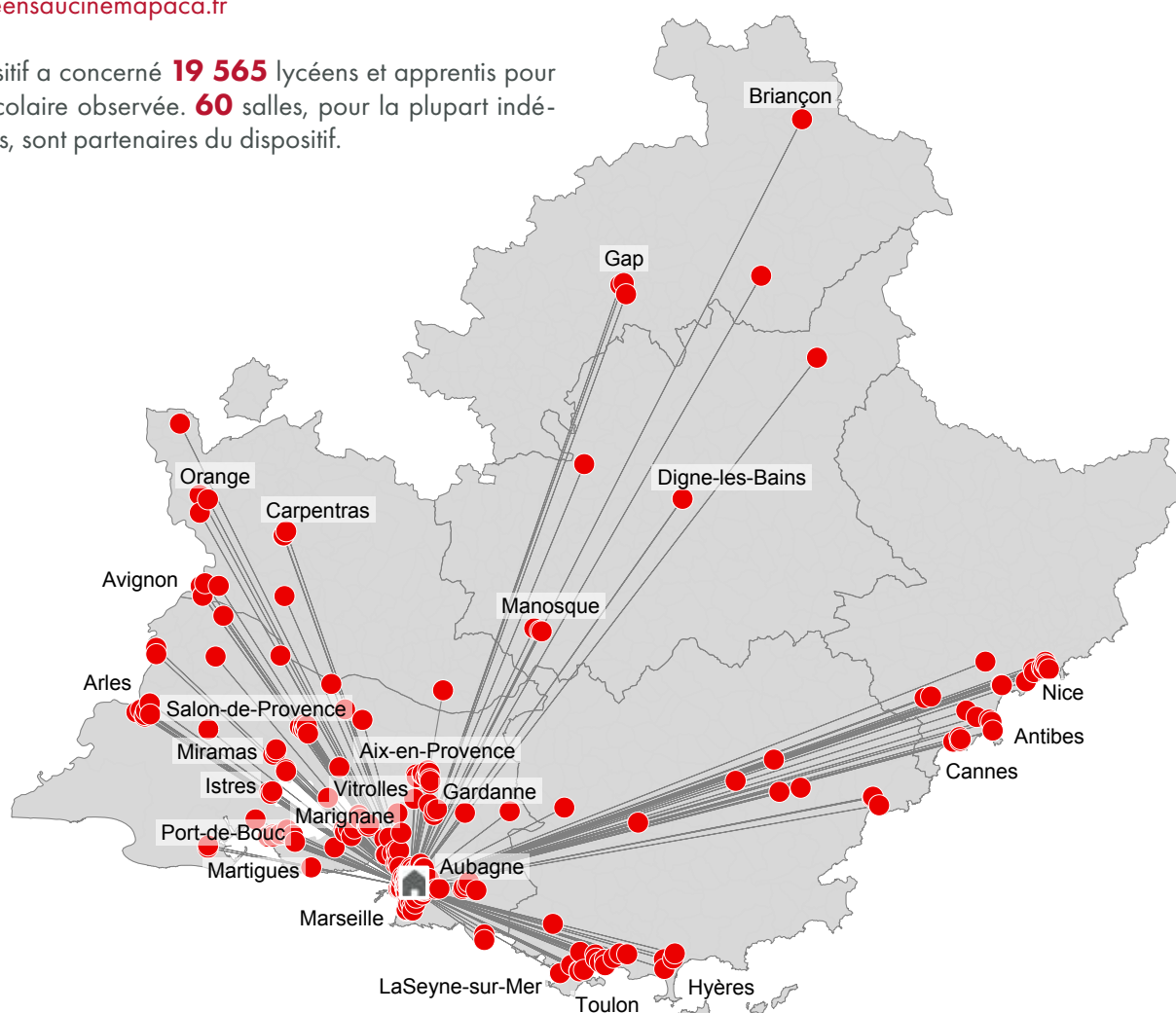
Ce dispositif a concerné **19 565** lycéens et apprentis pour l'année scolaire observée. **60** salles, pour la plupart indépendantes, sont partenaires du dispositif.

► **Collège au cinéma** dans les Bouches-du-Rhône, permet aux élèves de la 6^e à la 3^e de découvrir trois oeuvres cinématographiques par an lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma et de se constituer ainsi les bases d'une culture cinématographique.

www.collegeaucinema13.fr

Ce dispositif a concerné **14 965** collégiens, **92** établissements et **28** salles de cinéma pour l'année scolaire observée.

Collège au cinéma et École au cinéma sont mis en oeuvre dans les cinq autres départements de la région par d'autres opérateurs culturels, en partenariat avec les Conseils départementaux et certaines Communes.



Exemple d'un appel à projet national

Initiée par les ministères de la Culture et de l'Éducation, l'opération «**La classe, l'œuvre !**» permet aux enseignants et leurs classes de primaire, collège et lycée, de construire un projet d'EAC à partir de l'étude d'œuvres d'art issues des collections des musées de France et musées nationaux. Les élèves se préparent ainsi à **La nuit des Musées**, pendant laquelle ils deviennent médiateurs d'un soir, ou présentent leur productions et créations.

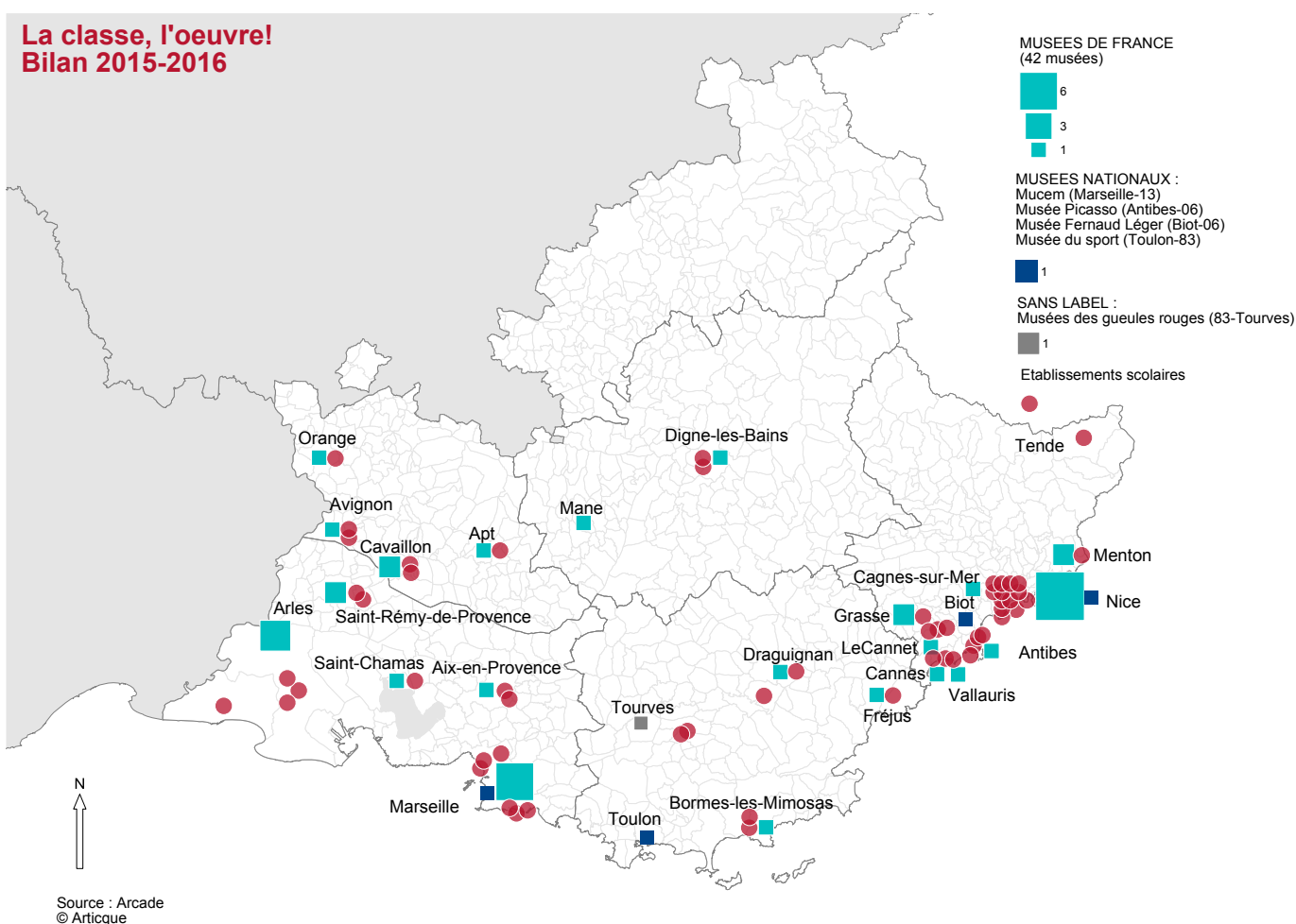
317 musées de France et musées nationaux prennent part à ce projet et peuvent présenter sur le portail Canopé le travail réalisé par les élèves.

www.reseau-canope.fr

En région Paca, le bilan 2015-2016 de l'opération est de 69 projets de classe réalisés avec 46 musées de la région participants (dont 4 musées nationaux).

Soit environ 2 000 élèves de 58 établissements scolaires ; 24 écoles du premier degré, 24 collèges et 12 lycées.

www.laclasseloeuvre.culturecommunication.gouv.fr



Exemple d'un projet fédérateur

► Portraits d'Acteurs des Territoires Ruraux et Maritimes (PATREM)

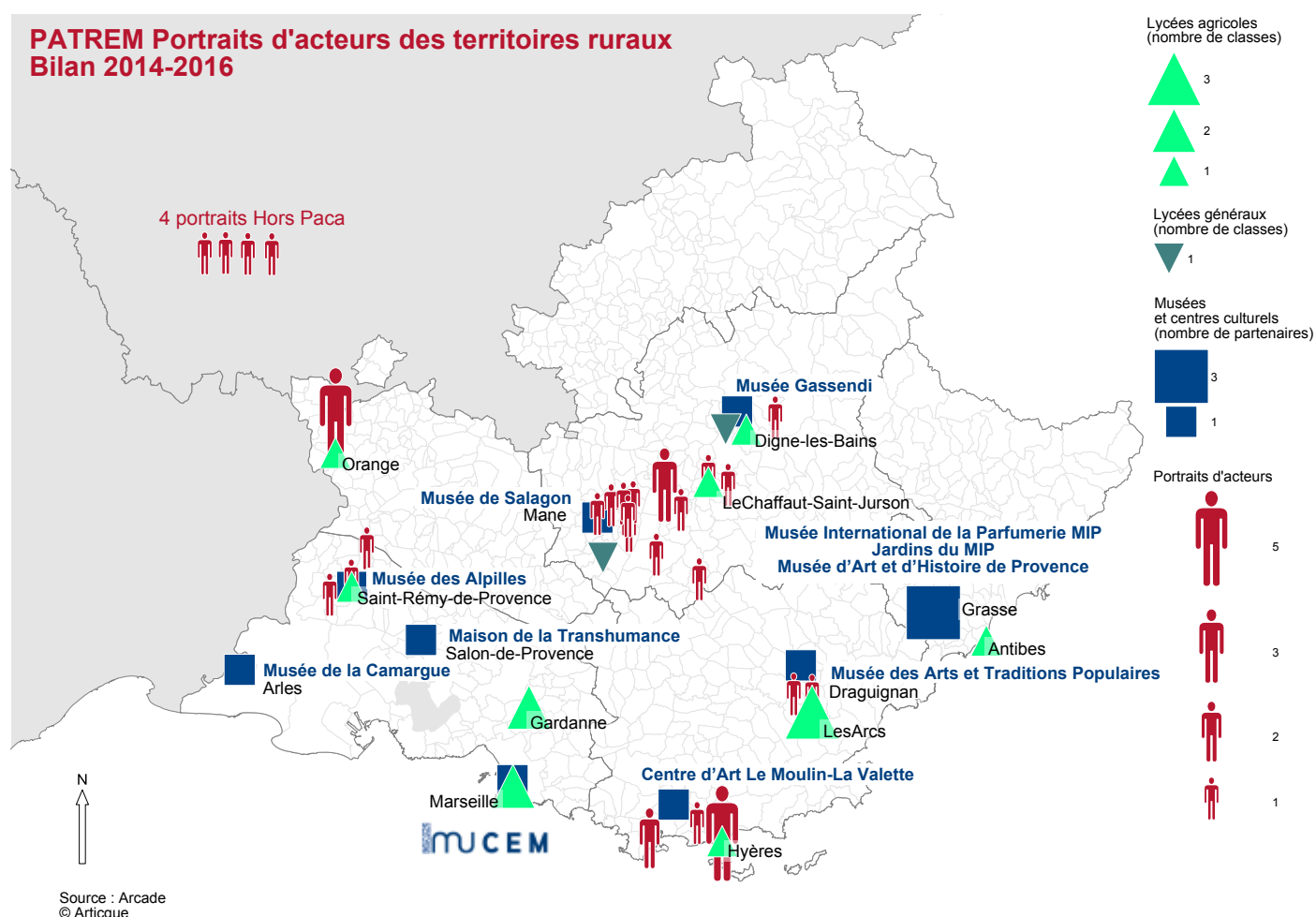
Ce projet a été proposé à l'ensemble des lycées agricoles de la région à l'initiative du Pôle Agriculture & Alimentation du MuCEM, du Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique – CRIPT Paca, de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - DRAAF, et de la DRAC Paca.

En 2015, le projet s'ouvre à l'Education nationale avec deux lycées, à Digne-les-Bains et Manosque.

Le projet propose à des lycéens d'effectuer des portraits, filmés, photographiés et/ou enregistrés, d'acteurs du monde rural et maritime, via des entretiens de type ethnographique.

Des professionnels interviennent tout au long de la démarche auprès des élèves : ethnologues, conservateurs, restaurateurs, réalisateurs et artistes, qui permettent aux jeunes d'aboutir à une création artistique contemporaine en lien avec les enquêtes et portraits qu'ils ont réalisés.

Depuis 2014, le Mucem, en partenariat avec 12 musées de société et centres d'art, a ainsi accompagné la réalisation d'un nombre total de 37 portraits. Ces portraits ont été réalisés par des élèves de 15 classes dans 11 lycées de la région (9 lycées agricoles, 2 lycées généraux). Ce qui fait une moyenne de 450 élèves impliqués dans les projets.





La charte pour l'EAC

Élaborée par le Haut Conseil à l'éducation artistique et culturelle, la Charte pour l'Éducation artistique et culturelle a été présentée en Avignon le 8 juillet 2016 en présence de Najat Vallaud Belkacem, ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et d'Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication. Cette charte rassemble les acteurs et les institutions autour de 10 principes qui fondent l'éducation artistique et culturelle.

CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle

- 1 **L'éducation artistique et culturelle doit être accessible à tous**, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.
- 2 L'éducation artistique et culturelle associe **la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances**.
- 3 L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une **éducation à l'art**.
- 4 L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une **éducation par l'art**.
- 5 L'éducation artistique et culturelle prend en compte **tous les temps de vie des jeunes**, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur **environnement familial et amical**.
- 6 L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de **donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain**.
- 7 L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur **l'engagement mutuel entre différents partenaires**: communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.
- 8 L'éducation artistique et culturelle relève d'une **dynamique de projets associant ces partenaires** (conception, évaluation, mise en œuvre).
- 9 L'éducation artistique et culturelle nécessite une **formation des différents acteurs** favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.
- 10 Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de **travaux de recherche et d'évaluation** permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.

Comité régional de pilotage sur l'Éducation Artistique et Culturelle

L'Arcade a accueilli le 06 janvier 2017 le Comité de pilotage régional de l'EAC. L'occasion de réaffirmer la priorité de l'EAC, de présenter des résultats de l'enquête menée auprès des opérateurs culturels de la région et de valoriser les actions réalisées pendant l'année scolaire 2015-2016. L'ordre du jour portait sur les orientations nationales et ses déclinaisons en région.

En savoir plus

> www.ac-aix-marseille.fr/cid112069/le-comite-de-pilotage-regional-de-l-education-artistique-et-culturelle-reuni-a-aix-en-provence.html



Consultation en ligne de l'ensemble des
réponses reçues sur un portail dédié et
téléchargement des données

> <http://tab.recensement-aec-paca.fr/export.php>